



vice cache apres signature pour l'achat d'une maison

Par **david31**, le **10/11/2009** à **21:20**

Bonjour,

ma sœur a acheter une maison qui paraissait toute a fait saine, après différentes visites nous n'avons rien vu d'anormale ,ma sœur a acheter par une agence en toute confiance ,il y a deux mois ,mais voila depuis quelle investie les lieux il est apparue au bout du premier mois d'importante moisissure sur les plafonds et sur les murs après avoires faits intervenir un professionnel du bâtiment pour avoir un avis ,celui ci nous déclare que la toiture est entièrement poreuse et que les poutres sont rongé par l'eau puisqu'ils a réussi a enfonce son doigt dedans

donc la toiture prend l'eau de tout cote ma sœur ne pouvait pas le savoir de plus son mari est gravement handicapé suite une rupture d'anévrisme nous pensons que la propriétaire était au courant de cela mais la caché nous ne savons pas comment faire pour dénoncé ce vice caché,merci pour l'aide que vous pourrez nous apporter a son problème

merci

Par **bayle**, le **12/11/2009** à **16:31**

bonjour

a priori il y a effectivement un vice caché , mais il faudrait faire intervenir un expert amiable qui dira ce qu'il en est réellement.

si il y a vice cahé il faut faire une procédure en référé pour obtenir un expert judiciaire.

tout dépendra de ce rapport , mais vous pouvez soit demander l'annulation de la vente et le remboursement du prix , soit une diminution du prix.

je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Me BAYLE-BESSON

www.immobilier.baylebesson.com

Par **david31** , le **12/11/2009** à **18:45**

merci beaucoup pour votre reponse que je vais lui communique je vous tiendrais au courant de l'evolution

merci beaucoup pour elle

david duguet